

Dénomination : « PAPETERIE NATIONALE » SARL
Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF
Objet de la modification : CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE
Date de la modification : 27/08/2017
N°d'immatriculation : 13161/B/SARL

Suite à l'avenant aux statuts de la société «**PAPETERIE NATIONAL » SARL**, déposé par la gérante de la société **Mme DJIMAA OSMAN OMAR** le **27/08/2017**, les associés de la société ont décidé de procéder à la modification suivante :

Au lieu de : « PAPETERIE NATIONAL » SARL

Il faut lire : « PAPETERIE NATIONALE » SARL

Dénomination : « WAM P & S » SARL
Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF
Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES
Date de la modification : 27/08/2017
N°d'immatriculation : 12703/B/SARL

Le capital de la société est fixé à la somme de UN MILLION DE FRANCS DJIBOUTI (**1 000 000 FD**) divisé en 40 PARTS de VINGT CINQ MILLE FRANCS DJIBOUTI (**25 000 FD**) chacune intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs à savoir :

- *M. ABDOURAHMAN MOUSSA BARKADLEH.....400 000 FDJ soit 16 PARTS*
- *M. ALI SAID DAWALEH.....250 000 FDJ soit 10 PARTS*
- *M. IBRAHIM FARAH BOUH.....250 000 FDJ soit 08 PARTS*
- *M. CHARMARKE ALI HOUSSEIN.....150 000 DJF soit 06 PARTS*

Suite au procès verbal de délibération d'une assemblée extraordinaire de la société « **WAM P&S » SARL** du **20/05/2017** déposé par le gérant de la société **M. CHARMARKE ALI HOUSSEIN** à la date du **22/08/2017**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

I. CESSION DES PARTS SOCIALES

M. IBRAHIM FARAH BOUH, cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à **M. ALI SAID DAWALEH**, qui accepte la totalité des 08 parts lui appartenant dans ladite société soit **200 000 DJF** (DEUX CENT MILLE FRANCS DJIBOUTI).

Conséquence sur la répartition des apports et du capital (Article Six et sept nouveaux) :

- *M. ABDOURAHMAN MOUSSA BARKADLEH.....400 000 FDJ soit 16 PARTS*
- *M. ALI SAID DAWALEH.....450 000 FDJ soit 18 PARTS*
- *M. CHARMARKE ALI HOUSSEIN.....150 000 DJF soit 06 PARTS*